

Adhésions à la FFMM

Adhésion association

Services aux clubs

Accompagnateurs

Animateurs de Pays

Adhésions "Hors club"



Adhésions à la F.F.M.M.

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Site : <https://www.ffmm.net/>

Que vous soyez une association pratiquant une ou plusieurs activités sportives, un animateur de randonnée pédestre ou nordique, un animateur de Pays ou tout simplement un pratiquant, vous pouvez rejoindre la FFMM en choisissant la formule d'adhésion qui vous correspond.

Adhésion des associations

Pour les associations sportives, culturelles, de loisirs ou de protection de l'environnement.



Adhésion des accompagnateurs et animateurs en montagne

Pour les animateurs du milieu montagnard formés par la fédération



Adhésion des animateurs de Pays

Pour les animateurs de Pays formés par la fédération



Adhésions "Hors club"

Pour les pratiquants qui ne sont pas membres d'une association adhérente



Adhésions à la FFMM

Adhésion association

Services aux clubs

Accompagnateurs

Animateurs de Pays

Adhésions "Hors club"



Adhésion des associations

Les avantages de l'adhésion :

Faire adhérer votre association sportive, culturelle ou de loisirs à la Fédération Française du Milieu Montagnard c'est participer à la promotion et la défense :

- Du sport pour tous et de l'omnisports en général.
- Du sport de loisir familial.
- Du droit des animateurs bénévoles.
- De l'environnement rural et montagnard.

Adhérer à la F.F.M.M. C'est aussi bénéficier de nombreux services.

Consulter le livret d'information (pdf) : [Information des clubs](#)

Adhésion d'une association :

Formulaire de demande d'adhésion (pdf) :

[Formulaire d'adhésion](#)

Montant des cotisations :

Un fichier pdf présente le barème des prix de la cotisation annuelle et des cotisations complémentaires :

[Barème des cotisations](#)



Adhésions à la FFMM

Adhésion association

Services aux clubs

Accompagnateurs

Animateurs de Pays

Adhésions "Hors club"



Services aux associations adhérentes

Les associations adhérentes bénéficient des services de la fédération : informations juridiques, bulletin d'information électronique, accès à l'espace des adhérents du site www.ffmm.net, assurance responsabilité civile, assurance protection juridique, garantie de la fédération pour les voyages et séjours, agrément, etc.

Assurance délivrée aux membres :

Les associations adhérentes peuvent délivrer la Carte Montagne - assurance® à leurs membres. Consulter le livret d'information (pdf) : [Information des clubs](#)

Assurance des associations :

Les associations adhérentes qui délivrent l'assurance Carte Montagne® ou la "RC Pratiquant" à leurs dirigeants, leurs animateurs bénévoles et à 75 % au moins de leurs membres bénéficient :

- a) De l'assurance Responsabilité Civile - défense - recours de l'association, de ses dirigeants et de ses préposés bénévoles pour les activités garanties par le contrat Carte Montagne®.
- b) Des garanties du contrat protection juridique souscrit par la fédération.

Lorsque cette condition n'est pas remplie, la protection juridique peut être souscrite par une cotisation complémentaire.

[Notice d'information sur la Responsabilité Civile des associations \(pdf\)](#)

Agrément d'associations sportive :

Lorsqu'une association délivre la Carte Montagne® à ses dirigeants, à ses animateurs bénévoles et à 75 % au moins de ses membres, l'association acquiert la qualité d'association affiliée à la Fédération Française des Clubs Omnisports.

La FFCO est une fédération sportive agréée par l'État. Sous conditions, cette affiliation vaut agrément de l'association sportive au titre du § 3 de l'article L. 131-8 du Code du sport.

Adhésions à la FFMM

Adhésion association

Services aux clubs

Accompagnateurs

Animateurs de Pays

Adhésions "Hors club"



Adhésion des animateurs du milieu montagnard

L'Union Française des Accompagnateurs et animateurs en montagne (UFAM) est une association à but non lucratif dont le but est de promouvoir l'action des accompagnateurs et des animateurs bénévoles en montagne, la pratique des activités omnisports et de l'éducation physique et sportive, et de la montagne en général.

L'adhésion à l'UFAM permet, entre autres :

- de recevoir les bulletins d'information de la fédération et des informations complémentaires éventuelles (Par la Poste ou par courriel);
- de bénéficier de tarifs préférentiels pour les stages de la fédération ;
- de participer aux assemblées générales de la FFMM ;
- de bénéficier des services de la FFMM (juridique, conseils ...) ;
- d'accéder à l'Espace des Adhérents du site de la Fédération...

Et aussi... de bénéficier des garanties du contrat d'assurance Protection Juridique souscrit par la Fédération Française du Milieu Montagnard.

[Demande d'adhésion à l'UFAM par courrier postal](#)

Paiement par chèque ou chèques vacances ou par carte bancaire (document pdf).
E-Chèques Vacances non admis.



Union Française des Accompagnateurs en Montagne
18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Cotisation annuelle valable du 1^{er} octobre au 30 septembre suivant.

[Bureau de l'UFAM](#)



Jean-Pierre Grosjean
Président



Michel Nawrocki
Secrétaire



Jean-Paul Verstraète
Trésorier

Adhésion des animateurs de Pays

L'UNAP est une association à but non lucratif qui permet à ses membres d'avoir un lien privilégié avec la Fédération Française du Milieu Montagnard.

L'adhésion à l'UNAP est ouverte :

- aux animateurs de Pays,
- à toute personne qui soutien le développement du milieu rural et montagnard.
- aux pratiquants des activités physiques et sportives en milieu rural ou montagnard.

L'adhésion permet :

- de bénéficier des garanties de l'assurance Carte Montagne et des services de la Fédération (juridique, conseils, ...) ;
- d'accéder à l'Espace des adhérents du site de la Fédération ;
- de participer aux assemblées générales de l'UNAP et de la FFMM.

[Demande d'adhésion à l'UNAP par courrier postal](#)

Paiement par chèque ou chèques vacances ou par carte bancaire (document pdf).
E-Chèques Vacances non admis.



Union Nationale des Animateurs de Pays
18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Cotisation annuelle valable du 1^{er} octobre au 30 septembre suivant

[Bureau de l'UNAP](#)



Bernard PERRIN
Président



Christian CLAIR
Secrétaire



Bernard BOST
Trésorier

Adhésions à la FFMM

Adhésion association

Services aux clubs

Accompagnateurs

Animateurs de Pays

Adhésions "Hors club"



Adhésions "Hors club"

Adhésions à la FFMM

Adhésion association

Services aux clubs

Accompagnateurs

Animateurs de Pays

Adhésions "Hors club"



La souscription d'une Carte Montagne - assurance par les particuliers (individuels et familles) leur permet d'entrer dans la FFMM par l'intermédiaire de l'association adhérente qui l'a délivrée.

Pour les pratiquants qui ne sont pas membres d'une association adhérente, c'est l'Union Nationale des Animateurs de Pays qui sert d'interface avec la FFMM.

L'adhésion à l'UNAP permet de recevoir le bulletin d'information électronique de la FFMM et de bénéficier des conseils juridiques de la FFMM.

L'assurance Carte Montagne garantit :

- Le ski de piste,
- Le ski de randonnée (avec "peaux de phoque").
- Le ski de fond,
- La randonnée pédestre,
- Les sorties raquettes à neige,
- Le camping et le bivouac ...
- L'escalade et la spéléologie avec encadrement compétent.

Pour plus d'informations sur les garanties de l'assurance Carte Montagne ou pour commander une carte, cliquer sur le lien ci-dessous :

[Informations Carte Montagne - assurance](#)

